

# LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

N° 14.324 - QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE - MARDI 25 AVRIL 1916

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 - Marseille

## ABONNEMENTS

Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard  
et Basses-Alpes ..... 6 fr. 6 Mois 12 fr. Un An 24 fr.  
Autres départements de France ..... 8 fr. 6 Mois 16 fr. Un An 32 fr.  
Étranger (Union postale) ..... 10 fr. 6 Mois 20 fr. Un An 40 fr.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois  
Ils sont reçus à l'Administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

## ANNONCES

Annonces Anglaises, la ligne : 2 fr. - Réclames : 1.75 - Faits divers : 1 fr.  
Après Chronique (du matin) Loc. : 1.50 fr.  
Les insertions sont exclusivement reçues.  
A Marseille : Chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux  
A Paris : A l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

## 3<sup>e</sup> LETTRE

### Filleul de l'arrière

...Quelques étrangers nous ont criés tombés dans un état semblable à celui du Bas-Empire, et des hommes graves se sont demandé si le caractère national n'allait pas se perdre pour toujours. Mais ceux qui ont su nous voir de plus près ont remarqué ce caractère de mâle admiration qui survit en nous à tout ce que le frotement des sophismes a usé de déplorables. Les actions viriles n'ont rien perdu, en France, de leur vigueur antique. Une prompt résolution gouverne des sacrifices aussi grands, aussi éternels que jamais. Plus froidement calculés, les combats s'exécutent avec une violence savante. La moindre pensée produite des actes aussi grands que jadis la foi la plus fervente. Parmi nous, les croyances sont faibles, mais l'homme est fort. Chaque fléau trouve chez Belusques. La jeunesse actuelle ne cesse de défier la mort, avec un sourire de Spartiate, souriant d'autant plus grave que tous ne croient pas au festin des dieux...

Que dites-vous de ces lignes, mon cher filleul. Ne paraissent-elles pas écrites d'hier ? Peut-être même n'avez-vous fait l'honneur de me les attribuer. En lisant un peu vite, comment vous seriez-vous rappelé devant l'actualité flagrante de leurs propos, qu'elles datent de quatre-vingts ans ! C'est pourtant à la dernière d'entre elles que Vigny ajouta la date de leur composition : 20 août 1835.

Quelle émouvante signification ne prennent-elles point, à les relire au travers de nos préoccupations et de nos espérances ! Quel sommaire plus éloquent pourrait-il mieux qualifier l'élan national, qui, d'un seul coup d'aile, a porté l'héroïsme français sur des cimes encore plus hautes et plus orgueilleuses que celles vers lesquelles l'histoire et la tradition nous avaient fièrement entraînés à lever les yeux ! Et il faut que cette tradition soit bien vivante, et comme la vie elle-même marquée d'une divine pérennité, pour qu'à la veille ou au lendemain de chaque crise de notre histoire, on en puisse constater l'immuable fixé.

Vigny le constatait après la Révolution, après l'Empire, après 1830. Depuis les heures troubles se sont succédés nombreuses. La nation a connu des doutes aussi cruels : des douleurs aussi amères. Nos institutions ont passé par des bouleversements profonds. Les régimes se sont transformés. La foi s'est émietmée chaque jour davantage, et chaque jour le frotement des sophismes paraissait user davantage la conscience publique. Imitant Vigny, un philosophe pessimiste et pressé, n'eût-il pas été en droit de se poser l'inquiétante question : « Que nous reste-t-il de sacré ? »

La Marne, l'Yser, Verdun ont apporté la réponse. Comme en quatre-vingt-douze, jetée aux quatre coins de Paris par les Marcellais de Barbarous sous les strophes enflammées de Rouget de Lisle, elle proclame indéfectible l'Amour sacré de la Patrie !

Pour qui d'ailleurs savait et voulait voir, cette réponse n'était pas douteuse. Si, dans notre amour profond de la paix, nous avions eu parfois le tort de croire nos ennemis empreints du même idéal, depuis quelques années nos yeux s'étaient dessillés. L'orgueil français s'épanouissait en une renaissance féconde et calme. Dès avant la guerre on put le constater.

La bravoure française, qui malgré les entreprises coloniales trop lointaines paraissait en sommeil, s'était déjà révélée sous l'essor de l'aviation. Par une volée d'opinion curieuse, les aéronautes, en qui on avait vu les artisans prochains de l'abolition des frontières, devinrent tout d'un coup, lors des premières menaces allemandes, les auxiliaires les plus escarpés de notre résistance. Il suffit de se rappeler les temps d'Agadir. La jeunesse s'y montra admirable d'assurance tranquille, de résolution sans morgue, délaissant certaines turbulences ancestrales pour des vertus plus solides et plus fortes. Plus de bouillants coups de tête, mais une énergie pleine de mesure et de confiance en soi.

Telle, elle se montra aux heures inoubliables de la mobilisation. Ayant eu à parcourir au premier jour de la guerre les routes qui séparent Marseille de Paris, j'ai rapporté de cette randonnée en pleine fièvre, une vision si belle, si réconfortante que je n'ai pu, dès cet instant, douter de la victoire. Dans le petit hameau traversé, la volonté du pays m'apparaissait si fière, si unanime, que je ne puis, à ce souvenir, concevoir comment on ait pu douter, en un laps, qu'il n'en dut être ainsi. Devant l'agression, le peuple de France s'était levé ; et, malgré toutes les souffrances de cette guerre, il les supportera jusqu'au bout avec la même mâle vigueur.

Voilà, mon cher filleul, pourquoi nous tous du front, nous demeurons confiants et graves ; pourquoi, je ne puis m'agiter aux inquiétudes dont vous témoignez sur la conduite, ou la durée des hostilités. Qui, nous avons été angois-

sés comme vous à l'annonce de la ruée barbare sur la vieille citadelle meusiennne. Nous avons eu le cœur serré, en songeant à tous ces braves, qui, sous le plus terrible déluge de mitraille, ont conservé leur énergie intacte et inflexible leur volonté. Mais, malgré cette angoisse, nous n'avons jamais cédé au découragement. Nous savions qu'ils tendraient et... on a tenu.

Cette confiance absolue qui, ici, anime jusqu'au plus humble — parce qu'à l'heure du danger le plus humble sait être parmi les plus grands — pourquoi ne s'établirait-elle pas aussi entière à l'arrière ? Cela vous serait si facile.

Il suffirait de vous dire, de vous répéter, matin et soir, comme un credo, que jamais la France n'a été plus sûre de vaincre parce que jamais sa cause n'a été aussi juste et aussi noble ; parce que jamais ses fils n'ont cent fois leurs fronts d'une couronne de gloire plus pure ; parce que, dans les tranchées, du chef au simple soldat, tous veulent vaincre, et qu'ils vaincront.

Et alors, vous qui êtes demeurés loin de la tourmente, pour vous monter dignes d'eux, faites-vous une âme égale à leur âme. Ne laissez pas le doute s'infiltrer dans votre cœur. Ne pleurez pas sur ceux qui sont tombés, ou plutôt ne pensez à eux qu'en vous disant que plus le sacrifice aura été grand, plus il faudra la victoire éclatante. Pour cette victoire, tendez votre cerveau, concentrez toute votre énergie ; faites comme les pollus, tout ce que vous pourrez accomplir, et même davantage. Si l'avant protégé l'arrière, vous savez combien il en a besoin. Multipliez vos efforts. Que chacun, à sa place, fasse tout son devoir. Même le plus obscur aura sa part de gratitude nationale au jour glorieux. Travaillez sans songer à rien autre qu'à aider au salut de la Patrie. Alors, à l'heure du retour, il n'y aura plus des gens de l'arrière et des gens de l'avant. Il n'y aura plus, confondus dans un hymne de joie unanime, où tout le cœur de la France battra d'allégresse, que des Français qui tous auront droit à une feuille du laurier victorieux de la Patrie.

PAUL ABRAM.

## Impressions du Front

### Les gendarmes !

Doit-on le dire ? Et dame Anastasie laissera-t-elle parler des gendarmes ? M'auto-risera-t-on à conter ce qu'ils sont près de la ligne de feu ? Je le pense, d'autant que mon intention n'est pas de les malmenier outre mesure. Ils font ce qui leur est commandé. Ils obéissent, et si les ordres qui leur sont donnés dépassent aux pollus, est-ce donc une raison pour qu'on leur en tienne rigueur à eux qui ne sont que de vigilants gardiens de l'ordre... Hélas ! l'homme est ainsi fait que l'agent d'exécution supporte les haines qui devraient, en bonne justice, retomber à l'ordonnateur de la règle... Et les gendarmes ne sont pas aimés par les pollus... Vaut comme eux de bien horizon casqués comme eux, ils sont néanmoins de l'autre côté de la barricade... On ne les voit guère au repos, car à la tranchée, ils n'ont rien à interdire. Ils ont sur les routes et passages montés sur leurs chevaux ou sur une bicyclette. Croisent-ils un pollu. Ils l'interrogent :

- Où allez-vous ?
- Par là, répond le soldat qui aime à rire.
- Où par là ?
- Ben, mais, par là, dans le pays...
- Montrez votre livret.

Puis, après avoir vérifié, le gendarme, respectueux de la règle, proclame : « Le X... est à Z. C'est par là, rebrousse chemin et rejoignez votre cantonnement. » Le pollu ronchonne, mais obéit. Il fait cent mètres, puis, brusquement, saute à travers champs, et, sous les yeux du gendarme qui le contemple, prend une direction nouvelle. Les gendarmes sont bons enfants. Celui-ci a fait son devoir en indiquant au pollu son cantonnement. Souriant maintenant de la force qu'on lui a faite cent fois, il continue sa tournée. Il sait bien que les pollus doivent désobéir à certaines règles trop strictes, faites seulement pour empêcher les excès... Mais le pollu reporte sur le gendarme la peine qu'il a prise... C'est pire encore dans les villages. A certains endroits, une autorité prévoyante a fixé des heures pour l'accès dans les débits, car les pollus n'ont rien à envier aux civils. Le gendarme fait respecter cette consigne... On la viole quand même, mais en cachette... Son rôle primitif était de ramener à l'avant les soldats qui fuiraient. Comme ceux-ci n'existent pas (je n'en ai, pour ma part, connu aucun), il a fallu donner à la maréchaussée un rôle. Ils sont devenus les gardiens de l'ordre dans les paisibles cités militaires du front. Ils font, au ravitaillement, passer les voitures en files régulières, mais sans bâton blanc, ils gardent les portes des mercantils contre un envahissement trop brusque des pollus... Ils interdisent de s'enivrer en dehors des heures réglementaires... Ils surveillent ceux qui surveillent les boches.

PIERRE MARCELLE.

## IL Y A UN AN

### Dimanche 25 Avril

Au nord d'Ypres, deux corps d'armée allemands prononcent une offensive précédée de projections de vapeurs asphyxiantes ; les Alliés ripostent avec vigueur et progressent sur la rive droite du canal de l'Yser. En Argonne, conquête d'une tranchée ennemie. Sur les Hautes-Meuse, une division allemande tout entière attaque la tranchée de Calonne, mais les Français, après avoir légèrement fléchi sous la poussée, reprennent l'avantage et rejettent l'offensive en infligeant à l'ennemi de sérieuses pertes.

Sur le front oriental, des attaques allemandes sont repoussées en Pologne ; les Autrichiens reçoivent des renforts d'artillerie dans les Karpaten, mais échouent dans leur offensive contre les Russes qui dominent le col d'Outok.

## 632<sup>e</sup> JOUR DE GUERRE

### Communiqué officiel

Paris, 24 Avril.

Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :

**Au nord de l'Aisne, une reconnaissance allemande, qui cherchait à pénétrer dans nos lignes, sur le plateau de Paissy, a été repoussée avec des pertes.**

**A l'ouest de la Meuse, au cours de la nuit, nous avons dispersé plusieurs reconnaissances ennemies au sud-est d'Haucourt. Au nord-ouest du bois des Caurettes, nous avons progressé à la grenade dans les boyaux ennemis et fait une trentaine de prisonniers dont un officier. L'ennemi a bombardé assez vivement la région du Mort-Homme.**

**A l'est de la Meuse et en Wœvre, nuit relativement calme.**

**Aux Eparges, l'explosion d'une mine allemande ne nous a causé aucun dégât.**

**En forêt d'Apremont, notre artillerie s'est montrée active et a contre-battu efficacement les engins de tranchées de l'adversaire.**

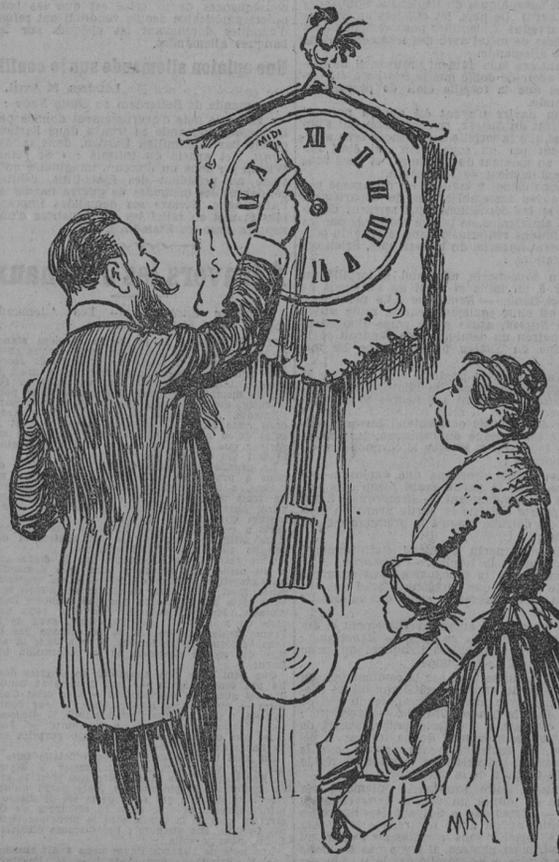
**Dans les Vosges, nous avons enlevé un petit poste allemand vers le Bonhomme.**

## AVIATION

En Belgique, dans la journée du 23 et dans la nuit du 23 au 24, nos escadrilles ont bombardé par deux fois la gare de Wyfwege (est de la forêt d'Houthulst). Trente, puis dix-huit obus de gros calibre, dont beaucoup ont atteint leur but, ont été lancés sur les bâtiments de la gare. Tous nos avions sont rentrés indemnes.

## LE MAITRE DE L'HEURE

La Chambre a adopté le projet de M. Honorat, député des Basses-Alpes, modifiant l'heure légale. Les pendules marqueraient désormais midi à 11 heures.



— Dis donc, maman, si ce brave M. Honorat pouvait aussi facilement avancer l'heure du retour de papa...

## La Caisse des Invalides et les Marins victimes de la guerre

M. Bouisson demande que les retenues soient restituées aux veuves et aux orphelins

M. F. Bouisson, député de la 6<sup>e</sup> circonscription de Marseille, qui défend si activement à la Chambre la cause des inscrits maritimes, vient de prendre l'initiative d'un projet de loi qui intéresse vivement tous les marins et leurs familles.

Voici le texte de l'exposé des motifs : « Parmi les inscrits maritimes victimes de la guerre, nombreux sont ceux qui comptent 15 à 20 ans de navigation, tous avaient subi sur leur salaire des retenues qui devaient constituer à eux ou à leurs veuves une pension. Cette pension ne sera pas ser-

vie par la Caisse des Invalides et les veuves des inscrits maritimes seront traitées comme les veuves des soldats qui, dans la vie civile, n'ont été contraints à aucun prélèvement sur leurs salaires. Il est donc de toute justice de restituer ce prélevement à ceux qui, par le fait de la guerre, n'en pourront jamais recueillir les bénéfices en vue desquels ils avaient été opérés ».

La proposition de loi ne comprend qu'un article unique ainsi conçu : « Les sommes versées à la Caisse des Invalides par les inscrits maritimes victimes de la guerre seront remboursées à leur veuve ou à leurs orphelins ».

Nous souhaitons que le Parlement prenne en considération l'intéressante proposition du député de Marseille.

Lire à la 4<sup>e</sup> page

LES TROIS MASQUES DE L'ETRANGERE

## LA GUERRE

### La Bataille de Verdun

Les deux mois de combats qui viennent de s'écouler prouvent qu'elle est perdue pour les Allemands

Paris, 24 Avril.

Il vient de décider à Belfort, des suites de ses blessures, un adjudant du régiment colonial qui détenait probablement le record des citations pour faits de guerre. C'est l'adjudant Grober, Alsacien d'origine. Il avait à son actif vingt-sept citations.

Le recordman actuel est — avec vingt et une citations — l'adjudant Clavel, du même régiment.

## LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 24 Avril.

Les nouvelles parvenues d'Amérique sont assez confuses. Tandis que les uns indiquent qu'on ne constate aux Etats-Unis aucun signe d'alarme ou de préparation, les autres affirment au contraire qu'on vit des heures angoissantes.

La réponse de l'Allemagne ne sera pas connue avant la fin de la semaine. Les agents du kaiser s'efforcent, en attendant, de sonder l'opinion américaine ; celle-ci, bien qu'hostile à la guerre, est fermement résolue à défendre les droits des neutres. Elle comprend d'ailleurs que l'honneur des Etats-Unis est en jeu et, sur ce point, on peut être certain que l'Amérique ne bécotera pas.

L'attention du monde entier se concentre sur les événements attendus. Quel changement de ton de la presse allemande, depuis quelques jours ! On ne raille plus le président Wilson et l'Amérique. On rentre les griffes, on proteste de ses bonnes dispositions à l'égard de tout le monde, même des innocents, que les sous-marins envoient au fond de l'eau.

Il n'est pas jusqu'à l'offensive de Verdun qui ne soit présentée sous un jour tout nouveau. Tout cela atteste l'embaras cruel du kaiser à dissimuler son échec ; hier il s'est borné à quelques reconnaissances qui n'ont pas réussi et à quelques actions locales qui ont tourné à sa confusion. A l'heure où j'écris, aucune nouvelle n'est parvenue concernant les opérations de Turquie d'Asie. Par contre, nous avons les meilleures indications sur celles engagées dans le Trentin où nos alliés ont remporté un brillant avantage. Des événements importants sont à prévoir dans cette région à bref délai.

MARIUS RICHARD.

## Le Portugal transforme en croiseurs les navires allemands saisis

Londres 24 Avril.

On télégraphie de Lisbonne que les navires allemands saisis par les croiseurs armés ont été remis au tribunal des prises. Un inventaire a été dressé des autres bateaux qui seront mis en dépôt et rendus à leurs propriétaires après la guerre. Les marchandises pouvant s'évaporer seront vendues aux enchères et le produit sera déposé en banque.

## DANS LES PRISONS ALLEMANDES

### Comment les Barbares traitent les soldats français prisonniers

Paris, 24 Avril.

Le Temps publie la lettre suivante que lui adresse le père d'un de nos jeunes concitoyens, saisi de son fils et de cinq de ses camarades internés dans une prison allemande :

Monsieur,

Nous serions heureux que notre vie, durant neuf mois, soit connue en France, afin que le public sache ce que doivent subir de privations, d'humiliations et de mauvais traitements les prisonniers de guerre condamnés pour quelque motif que ce soit.

Ayant été punis, le 8 mars 1915, de onze mois de détention militaire, par le Conseil de guerre, pour évasion, nous venons d'être graciés de deux mois, à l'occasion du nouvel an.

En fait de prison militaire, nous avons été incarcérés à X... où nous avons eu à subir un traitement plus rigoureux que celui des forçats qui l'habitent avant nous.

Nous pouvons dire que, durant ces neuf mois, nous avons cessé d'exister pour le reste des humains ; nous avons été à la merci absolue de nos gardiens excités encore par la fureur de leur capitaine. Nous ne pouvions écrire qu'une fois tous les deux mois, à la condition de ne pas être punis, et encore le départ de nos lettres était soumis au bon vouloir du capitaine. Aucune réclamation n'était admise. Nous avons été plusieurs fois les témoins impuissants d'actes de cruauté indignes d'un peuple se réclamant de la civilisation.

Un des sous-officiers fut lâchement frappé à coups de sabre devant le capitaine, pour avoir été réclamer contre l'insuffisance de la nourriture. Un Russe (condamné à 10 ans) fut, pour avoir demandé à aller à la promenade, comme le veut le règlement, au lieu de travailler comme on lui en donnait l'ordre, frappé, par quatre Allemands, avec des serviettes mouillées. Leur violence et leur cruauté furent tels que ce malheureux mourut, pendant plus de huit jours, incapable de tout mouvement.

Un civil français condamné à treize ans pour avoir persisté à chanter la Marseillaise (il ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés), fut tenu à la douche sous une pluie d'eau bouillante pour la simple distraction de plusieurs feldwebels qui l'avalait pris en flagrant délit.

Un traitement d'un mois et demi dont trois semaines d'hôpital fut nécessaire au malheureux pour rétablir sa santé. Notre isolement était complet : trois quarts d'heure de promenade par jour, entre deux hauts murs devant nous suffire ; tout bruit était rigoureusement interdit sous peine de trois à treize jours de cellule de rigueur, mise aux fers, obscurité complète et 500 grammes de pain noir pour toute nourriture.

Le ration quotidien était d'ailleurs des

plus minimes : le matin un quart d'infusion de malt (chicorée) ; à midi un bœuf d'eau contenant quelques légumes et la soir « idem ». Pour toute la journée, 400 grammes de pain. Nos cols étaient ouverts devant nous, mais la remise ne devait nous en être faite qu'à notre sortie de prison, ce qui fut loin d'être.

Le manque de nourriture, le manque d'air, la souffrance morale nous avaient anémiés à un tel point que le moindre effort était pour nous une fatigue ; toute réaction au médecin à ce sujet était ironiquement repoussé par cette réponse : « Vous êtes ici pour souffrir et non pour être soignés. »

En fait de quoi nous sommes (sont les signatures de six de nos compatriotes, sous-officiers et soldats).

## SUR NOTRE FRONT

### La Bataille de Verdun

L'offensive allemande est localisée, dit le colonel Feyler, et les effectifs ennemis sont insuffisants

Paris, 24 Avril.

Le colonel Feyler écrit dans le Journal : L'attaque de Verdun est entrée dans son troisième mois. Avec le recul du temps, sa signification se précise encore. Même en s'appuyant avec la plus extrême bonne volonté à comprendre les thèses de la presse allemande, on ne saurait plus contester que l'attaque commencée le 21 février, et dont les péripéties se sont déroulées depuis lors autour de la place sur tous les points susceptibles d'être atteints, ait répondu à une intention nettement décisive.

Et si l'on ne peut contester cela, on aboutit par voie de conséquence à conclure à une bataille sinon d'ores et déjà perdue par l'assaillant (il convient par prudence de réserver encore de nouveaux efforts), au moins en voie d'être perdue. On a le droit d'invocuer quatre faits essentiels à l'appui de cette opinion. Le déroulement de l'attaque sur le même front, son développement, les effectifs engagés, son caractère général.

Après avoir exposé ces quatre faits, le colonel Feyler conclut : « A Verdun, l'offensive est analogue à celle du printemps de 1915 devant l'Ypres. Elle est localisée à l'avance. Or, on n'attaque pas pour voir où portera la décision, on cherche une région présumée favorable et on attaque cette région-là. Si on considère en même temps que l'attaque n'a nullement été suivie d'une opération de quelque énergie dans aucun autre secteur du front, mais que plutôt elle a été précédée de quelques opérations également locales, on peut conclure que celles-ci ont été les feintes et que l'attaque de la place a été l'acte décisif. »

« Et l'on est porté à ajouter que s'il a revêtu, lui aussi, le caractère d'une manœuvre régionale à l'inverse des grandes offensives du passé, c'est que les effectifs ne suffisent pas et plus particulièrement le nombre des troupes de première qualité, à qui puisse être confiée une opération aussi délicate que celle d'une attaque générale sur un front fortifié comme le front d'Occident. »

## La situation sur le front anglais

Genève, 24 Avril.

Notre confrère suisse, le Démocrate, de Dédémont, reçoit de Londres l'intéressante correspondance suivante sur la situation dans les Flandres :

## Les armées allemandes du Nord

Au nord de la Somme, les Allemands ont groupé en première ligne ou en réserve 40 divisions, à l'exclusion de la 1<sup>re</sup> division. Ses divisions sont à effectifs complets, et il faut le supposer, elles doivent compter environ 800.000 hommes, représentant 500.000 fusils et 3.000 canons.

De la droite à la gauche, les armées allemandes et les groupements spéciaux comprennent le corps naval, le corps de Werder, la 4<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> armées et partie de la 2<sup>e</sup> armée. En face des troupes belges, sur la gauche anglaise, se trouvent le corps naval et deux divisions et demi de landwehr. Le reste fait front aux Anglais avec huit divisions d'infanterie et une de cavalerie en réserve. On ne remarque sur le front britannique qu'une seule division de landwehr.

Ces armées allemandes occupent une série de positions dominantes, meilleures que celles des troupes britanniques et sont munies d'une puissante artillerie lourde. Les Anglais considèrent comme un hommage rendu à leur armée que les Allemands, à court d'hommes pour provoquer une décision quelque part, se voient obligés de masser des forces aussi importantes sur leur front.

## Le plan allemand

On est en droit de supposer, d'après cette distribution de forces, que le grand quartier général allemand prévoit de sérieuses opérations dans le Nord, et cette supposition est encore renforcée si on considère la disposition des armées allemandes à l'Est et à l'Ouest. La disposition de ces forces nous montre que, excepté devant Verdun et sur le front britannique, les Allemands sont dispersés sur une immense ligne, sans réserves appréciables, à part les ressources des dépôts de campagne. La création de nouvelles formations a apparemment pris une fin, mais les réserves allemandes seront sans aucun doute assez nombreuses pour remplir les dépôts de campagne pendant la campagne d'été et couvrir la qualité de ces réserves soit assez médiocre, les jeunes classes de 1916, 1917 et 1918 formeront un bon appoint pour l'armée.

Quel est le plan que poursuivent les Allemands en opérant une concentration dans le Nord ? Si on examine les hypothèses de ce plan, on arrive dans le domaine des con-

Mais il existe deux importantes et simples hypothèses... l'Allemagne attendait à être attaquée...

La tâche de l'Angleterre Il n'existe aucun autre moyen de gagner cette guerre que celui de rassembler sur les points décisifs du principal théâtre tous les hommes et tous les canons disponibles...

Communiqué officiel anglais

L'état-major britannique fait le communiqué officiel suivant : Hier, à 8 heures du soir, nous avons attaqué avec succès les tranchées ennemies...

L'Inde anglaise est calme

La lutte de mines continue dans le secteur de la redoute de Hohenzollern. Aujourd'hui, des combats d'artillerie ont eu lieu autour d'Hebuterne...

LES PERTES DE L'ALLEMAGNE

Elles sont évaluées à trois millions d'hommes. Un officier russe qui examine dans le Morning Post la puissance de l'ennemi...

En Autriche

Un procès de haute trahison. On mande de Zurich au Courrier della Sera qu'un procès colossal a poursuivi depuis plusieurs mois à Bienne...

En Allemagne

Une fabrique de torpilles qui sante. Le Kieler Zeitung annonce qu'une explosion s'est produite vendredi dans la fabrique de torpilles de Wilhelmshaven...

Les Socialistes allemands voulaient la Guerre

La Crise de la Social-Démocratie en Allemagne. Selon la Gazette des Travailleurs, d'Essen, le Comité directeur de la Social-Démocratie du Bas-Rhin...

Berlin manque de pommes de terre

Berlin manque de pommes de terre. On télégraphie de Berlin au Nieuwe Rotterdamse Courant : D'après les renseignements qui viennent de me fournir un des plus grands commerçants de Berlin...

de La Haye, écrit : En 1914, la ville de Berlin comptait 2.000.000 habitants. Si on ajoute le service militaire...

LA GUERRE EN ORIENT

Dans les Balkans

Sur le front franco-anglais. Les contingents germano-bulgares devant Salonique...

L'attitude de la Roumanie

Les succès russes et l'opinion roumaine. Les commentaires de la presse montrent l'impression produite en Roumanie...

En Grèce

La situation intérieure est grave. D'après une information d'Athènes à l'Idée Nationale, la situation en Grèce deviendrait chaque jour plus grave...

La crise financière

Les protestations grecques. On calcule que le gouvernement grec a présenté sa soixante-troisième protestation aux belligérents...

En Turquie

L'ex-sultan Abdul-Hamid est à Magnésie. Suivant le correspondant du Times à Salonique, on apprend de Smyrne qu'Abdul Hamid est maintenant interné à Magnésie...

L'Action russe

Nos alliés prévoient une offensive allemande. On mande de Pétersbourg au Daily Mail : Le critique militaire de l'Invalide Russe...

Les Désertions dans l'Armée allemande

Elles sont dues aux mauvais traitements et à la faim. — Il y a des ferments de révolte. — Neuf soldats fusillés. On télégraphie de Berlin au Nieuwe Rotterdamse Courant :

Berlin manque de pommes de terre

Berlin manque de pommes de terre. On télégraphie de Berlin au Nieuwe Rotterdamse Courant : D'après les renseignements qui viennent de me fournir un des plus grands commerçants de Berlin...

fabriqué avec du maïs et du froment de très mauvaise qualité. Toutefois, remarquer le ton des organes conservateurs qui déclarent désirer la guerre avec l'Allemagne...

On attend à Washington

la réponse de l'Allemagne. On mande de Washington au Times que la réponse de l'Allemagne est attendue à la Malson-Blanche...

L'ambassade allemande est inquiète

On mande de New-York au Daily Telegraph : L'Evening Sun apprend de Washington que l'on est des plus pessimistes à l'ambassade d'Allemagne...

Le torpillage du « Sussex »

Les dépositions annexées à la note diplomatique

Voici la suite des dépositions qui complètent la note diplomatique remise à Berlin. Une déposition faite par le capitaine a vu la torpille s'approcher du bâtiment...

Les conséquences d'une rupture diplomatique sont envisagées

Le correspondant du Daily Mail à Washington télégraphie qu'on attend et que rien n'a été reçu pour laisser prévoir quelle attitude va prendre l'Allemagne...

Une opinion allemande sur le conflit

On mande de Rotterdam au Daily News : La seule note d'avertissement donnée par l'Allemagne se trouve dans la note diplomatique publiée par Maximilien Harden...

A travers les Journaux

L'Homme Enchaîné. — Les Allemands sont... M. Clemenceau. Il s'est élevé, à la fin de la dernière séance du Parlement...

Un grand Conseil de guerre au quartier général allemand

On annonce qu'un grand Conseil de guerre a eu lieu au quartier général allemand. Le communiqué officiel qui a été communiqué par le commandant du quartier général...

Les Désertions dans l'Armée allemande

Elles sont dues aux mauvais traitements et à la faim. — Il y a des ferments de révolte. — Neuf soldats fusillés. On télégraphie de Berlin au Nieuwe Rotterdamse Courant :

La Taxation des Denrées

LE TEXTE DE LA LOI

Voici le texte de la loi sur la taxation des denrées et substances, qui a été promulguée au Journal Officiel à la date du 20 avril :

Article premier. — Pendant la durée des hostilités et les trois années qui suivent, les denrées et substances dont l'énumération suit : sucre, café, huile et essence de pétrole, pommes de terre, lait, margarine, graisses alimentaires, huiles comestibles, légumes secs, engrais commerciaux, sulfate de cuivre et soufre...

Article 2. — Il est institué, dans chaque département, sous la présidence du préfet, un Comité consultatif composé de : Quatre membres désignés par le préfet ; Quatre membres désignés par le Conseil général ou la Commission départementale à ce collège...

Article 3. — La taxation pour le prix de vente en gros, aux lieux d'importation ou de fabrication du café, du sucre, du pétrole, de l'essence de pétrole, est prononcée par décret rendu sur la proposition du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes et du ministre de l'Intérieur...

Article 4. — Le recours contre les arrêtés de taxation sera porté, par lettre recommandée, soit devant le ministre de l'Intérieur, soit devant le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes. Avis en est donné par son auteur au préfet. Celui-ci devra le porter à la connaissance du public par une insertion dans un journal d'annonces légales...

Article 5. — Pendant la durée d'application de la présente loi, il pourra être pourvu par voie de réquisition à l'approvisionnement de la population civile par voie d'achats amiables ou de réquisitions, en vue de cessions successives, entre les denrées et des substances visées à l'article premier...

Article 6. — Des décrets rendus sur la proposition des ministres de l'Intérieur, du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, fixeront les prix de vente maxima de charbons de ports étrangers aux ports français sous pavillon national, ainsi que les surtaxes relatives aux mêmes transports...

Article 7. — Toute infraction aux arrêtés et arrêtés préfectoraux de taxation est punie de peines inscrites aux articles 479, 480 et 482 du Code pénal ; le tribunal pourra, en outre, ordonner que le condamné soit personnellement, soit par extrait, affiché dans les lieux qu'il fixera, et inséré dans les journaux qu'il désignera, le tout aux frais du condamné, pour la dépense puisse dépasser 500 francs...

Article 8. — La présente loi sera applicable à partir du quatorzième jour qui suivra sa promulgation. Elle restera en vigueur jusqu'à une date qui sera fixée par décret, mais qui ne pourra être inférieure à l'expiration des trois mois suivant la conclusion de la paix...

Article 9. — Toute infraction aux arrêtés et arrêtés préfectoraux de taxation est punie de peines inscrites aux articles 479, 480 et 482 du Code pénal ; le tribunal pourra, en outre, ordonner que le condamné soit personnellement, soit par extrait, affiché dans les lieux qu'il fixera, et inséré dans les journaux qu'il désignera, le tout aux frais du condamné, pour la dépense puisse dépasser 500 francs...

Article 10. — Seront punis des peines portées en l'article 419 du Code pénal tous ceux qui, pendant la durée d'application de la présente loi, soit personnellement, soit par tant que chargés à un titre quelconque de la direction ou de l'administration de toute société ou association, même sans emploi de moyens matériels, auront tenté ou tenté d'ordonner, soit par eux-mêmes, soit par un tiers, une opération illicite, c'est-à-dire non justifiée par les besoins de leurs approvisionnements ou de légitimes prévisions industrielles ou commerciales, ayant pour objet ou pour résultat la hausse du prix des denrées ou marchandises au-dessus des cours qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce...

Article 11. — Tout producteur, vendeur, détaillant, détenteur ou propriétaire de substances visées par l'article premier de la présente loi, sera tenu de faire, à toute réquisition du préfet, la déclaration de ses approvisionnements en cas de refus ou de fausse déclaration, les pénalités prévues au paragraphe premier de l'article précédent seront applicables...

Article 12. — Le blé et la farine restent soumis aux dispositions de la loi du 16 octobre 1915 ; les dispositions de la loi du 19-22 juillet 1917. A défaut par le maire de prononcer cette dernière taxation, le préfet pourra la prononcer dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi du 5 avril 1884 et les articles 3 et 4 de la présente loi. La réquisition du pain et de la viande sera faite par le préfet en conformité des dispositions de la présente loi...

Article 13. — La présente loi sera applicable à l'Algérie et aux colonies. Article 14. — Un décret contresigné par les ministres de l'Intérieur, du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Colonies déterminera les conditions d'application de la présente loi, notamment en ce qui concerne les cessions des denrées et substances réquisitionnées...

La Taxation des Charbons

Voici également le texte de la loi sur la taxation des charbons promulguée à la date du 22 avril :

Article premier. — Des arrêtés du ministre des Travaux publics pourront fixer, pour les mines de charbon, les prix maxima de vente maxima de charbons de mines, un prix distinct étant établi pour chaque qualité et pour chaque bassin houiller...

Article 2. — Les mêmes arrêtés pourront fixer, pour les mines de charbon, les prix de vente maxima de charbons à l'importation. En cas de recours contre ces arrêtés, ou contre ceux fixés par l'article 1er, la taxation sera exécutée sans délai, sous réserve de recours, et le recours ne sera pas suspensif...

Article 3. — Pendant la durée d'application de la présente loi, il pourra être pourvu par voie de réquisition à l'approvisionnement en charbon de l'industrie privée et de la population civile. Le droit de réquisition est exercé, au nom des ministres de la Guerre et des Travaux publics, par les soins de la Commission militaire chargée de l'approvisionnement en charbon de l'industrie privée et de la population civile...

Article 4. — Des décrets rendus sur la proposition des ministres de l'Intérieur, du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Colonies, fixeront les prix de vente maxima de charbons de ports étrangers aux ports français sous pavillon national, ainsi que les surtaxes relatives aux mêmes transports...

Article 5. — Toute infraction aux dispositions ci-dessus énoncées des peines inscrites aux articles 479, 480 et 482 du Code pénal. Le tribunal pourra, en outre, ordonner que le condamné soit personnellement, soit par extrait, affiché dans les lieux qu'il fixera, et inséré dans les journaux qu'il désignera, le tout aux frais du condamné, pour la dépense puisse dépasser 500 francs...

Article 6. — Les mêmes arrêtés pourront fixer, pour les mines de charbon, les prix de vente maxima de charbons à l'importation. En cas de recours contre ces arrêtés, ou contre ceux fixés par l'article 1er, la taxation sera exécutée sans délai, sous réserve de recours, et le recours ne sera pas suspensif...

Article 7. — Pendant la durée d'application de la présente loi, il pourra être pourvu par voie de réquisition à l'approvisionnement en charbon de l'industrie privée et de la population civile. Le droit de réquisition est exercé, au nom des ministres de la Guerre et des Travaux publics, par les soins de la Commission militaire chargée de l'approvisionnement en charbon de l'industrie privée et de la population civile...

Article 8. — Des décrets rendus sur la proposition des ministres de l'Intérieur, du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Colonies, fixeront les prix de vente maxima de charbons de ports étrangers aux ports français sous pavillon national, ainsi que les surtaxes relatives aux mêmes transports...

Article 9. — Toute infraction aux dispositions ci-dessus énoncées des peines inscrites aux articles 479, 480 et 482 du Code pénal. Le tribunal pourra, en outre, ordonner que le condamné soit personnellement, soit par extrait, affiché dans les lieux qu'il fixera, et inséré dans les journaux qu'il désignera, le tout aux frais du condamné, pour la dépense puisse dépasser 500 francs...

Article 10. — Seront punis des peines portées en l'article 419 du Code pénal tous ceux qui, pendant la durée d'application de la présente loi, soit personnellement, soit par tant que chargés à un titre quelconque de la direction ou de l'administration de toute société ou association, même sans emploi de moyens matériels, auront tenté ou tenté d'ordonner, soit par eux-mêmes, soit par un tiers, une opération illicite, c'est-à-dire non justifiée par les besoins de leurs approvisionnements ou de légitimes prévisions industrielles ou commerciales, ayant pour objet ou pour résultat la hausse du prix des denrées ou marchandises au-dessus des cours qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce...

Article 11. — Tout producteur, vendeur, détaillant, détenteur ou propriétaire de substances visées par l'article premier de la présente loi, sera tenu de faire, à toute réquisition du préfet, la déclaration de ses approvisionnements en cas de refus ou de fausse déclaration, les pénalités prévues au paragraphe premier de l'article précédent seront applicables...

Article 12. — Le blé et la farine restent soumis aux dispositions de la loi du 16 octobre 1915 ; les dispositions de la loi du 19-22 juillet 1917. A défaut par le maire de prononcer cette dernière taxation, le préfet pourra la prononcer dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi du 5 avril 1884 et les articles 3 et 4 de la présente loi. La réquisition du pain et de la viande sera faite par le préfet en conformité des dispositions de la présente loi...

Article 13. — La présente loi sera applicable à l'Algérie et aux colonies. Article 14. — Un décret contresigné par les ministres de l'Intérieur, du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Colonies déterminera les conditions d'application de la présente loi, notamment en ce qui concerne les cessions des denrées et substances réquisitionnées...

Article 15. — Des arrêtés du ministre des Travaux publics pourront fixer, pour les mines de charbon, les prix maxima de vente maxima de charbons de mines, un prix distinct étant établi pour chaque qualité et pour chaque bassin houiller...

Article 16. — Les mêmes arrêtés pourront fixer, pour les mines de charbon, les prix de vente maxima de charbons à l'importation. En cas de recours contre ces arrêtés, ou contre ceux fixés par l'article 1er, la taxation sera exécutée sans délai, sous réserve de recours, et le recours ne sera pas suspensif...

Article 17. — Pendant la durée d'application de la présente loi, il pourra être pourvu par voie de réquisition à l'approvisionnement en charbon de l'industrie privée et de la population civile. Le droit de réquisition est exercé, au nom des ministres de la Guerre et des Travaux publics, par les soins de la Commission militaire chargée de l'approvisionnement en charbon de l'industrie privée et de la population civile...

Article 18. — Des décrets rendus sur la proposition des ministres de l'Intérieur, du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Colonies, fixeront les prix de vente maxima de charbons de ports étrangers aux ports français sous pavillon national, ainsi que les surtaxes relatives aux mêmes transports...

Article 19. — Toute infraction aux dispositions ci-dessus énoncées des peines inscrites aux articles 479, 480 et 482 du Code pénal. Le tribunal pourra, en outre, ordonner que le condamné soit personnellement, soit par extrait, affiché dans les lieux qu'il fixera, et inséré dans les journaux qu'il désignera, le tout aux frais du condamné, pour la dépense puisse dépasser 500 francs...

Article 20. — Seront punis des peines portées en l'article 419 du Code pénal tous ceux qui, pendant la durée d'application de la présente loi, soit personnellement, soit par tant que chargés à un titre quelconque de la direction ou de l'administration de toute société ou association, même sans emploi de moyens matériels, auront tenté ou tenté d'ordonner, soit par eux-mêmes, soit par un tiers, une opération illicite, c'est-à-dire non justifiée par les besoins de leurs approvisionnements ou de légitimes prévisions industrielles ou commerciales, ayant pour objet ou pour résultat la hausse du prix des denrées ou marchandises au-dessus des cours qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce...

Article 21. — Tout producteur, vendeur, détaillant, détenteur ou propriétaire de substances visées par l'article premier de la présente loi, sera tenu de faire, à toute réquisition du préfet, la déclaration de ses approvisionnements en cas de refus ou de fausse déclaration, les pénalités prévues au paragraphe premier de l'article précédent seront applicables...

Article 22. — Le blé et la farine restent soumis aux dispositions de la loi du 16 octobre 1915 ; les dispositions de la loi du 19-22 juillet 1917. A défaut par le maire de prononcer cette dernière taxation, le préfet pourra la prononcer dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi du 5 avril 1884 et les articles 3 et 4 de la présente loi. La réquisition du pain et de la viande sera faite par le préfet en conformité des dispositions de la présente loi...

Article 23. — La présente loi sera applicable à l'Algérie et aux colonies. Article 24. — Un décret contresigné par les ministres de l'Intérieur, du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Colonies déterminera les conditions d'application de la présente loi, notamment en ce qui concerne les cessions des denrées et substances réquisitionnées...

Article 25. — Des arrêtés du ministre des Travaux publics pourront fixer, pour les mines de charbon, les prix maxima de vente maxima de charbons de mines, un prix distinct étant établi pour chaque qualité et pour chaque bassin houiller...

LES SPORTS

LA JOURNÉE DU PEU SPORTIF

LA REUNION D'HIVER

Favorisée par un temps splendide, la deuxième journée du « Peou Sportif » a obtenu le plus grand succès, grâce à la haute compétence du Comité d'organisation, en tête duquel se trouve M. Mige. Un nombreux public avait répondu à l'appel et applaudissait chaque geste des joueurs...

Chez les handballistes, une rencontre entre les joueurs de la section de la rue de Valenciennes et ceux de la rue de la Chapelle a été disputée. Les joueurs de la rue de Valenciennes ont remporté la victoire par 10 buts à 8.

Le soccer s'est disputé à 9 heures et 30 minutes. Les équipes de la rue de Valenciennes et de la rue de la Chapelle ont disputé un match très intéressant. Les Valenciennais ont gagné par 2 buts à 1.

Les concours athlétiques ont donné les résultats suivants : Saut en longueur sans élan. — 1er Cambanis (S. C. M.), 2. Crisels (S. C. M.), 3. A. G. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

Saut en longueur avec élan. — 1er Cambanis (S. C. M.), 2. Crisels (S. C. M.), 3. A. G. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

Lancer du poids. — 1er Cambanis (S. C. M.), 2. Crisels (S. C. M.), 3. A. G. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

Lancer du marteau. — 1er Cambanis (S. C. M.), 2. Crisels (S. C. M.), 3. A. G. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

Lancer du javalot. — 1er Cambanis (S. C. M.), 2. Crisels (S. C. M.), 3. A. G. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

Lancer du disque. — 1er Cambanis (S. C. M.), 2. Crisels (S. C. M.), 3. A. G. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

Lancer du javalot. — 1er Cambanis (S. C. M.), 2. Crisels (S. C. M.), 3. A. G. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

Lancer du javalot. — 1er Cambanis (S. C. M.), 2. Crisels (S. C. M.), 3. A. G. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

Lancer du javalot. — 1er Cambanis (S. C. M.), 2. Crisels (S. C. M.), 3. A. G. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

Lancer du javalot. — 1er Cambanis (S. C. M.), 2. Crisels (S. C. M.), 3. A. G. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23.



THEATRES, CONCERTS, CINEMAS

RIP - AU GYMNASSE. - Vendredi, en soirée, première (répétée), de Rip, la délicieuse opérette...

PALAIS-DE-CRISTAL. - Bébé a bon Curur, tel est le titre du sketch que Bobé, le plus jeune comique du monde et sa sœur Fontfon, interprètent...

Si vous voulez avoir le Produit Pur, prenez l'Aspirine "Usines du Rhône". Les tubes de 20 comprimés... 1.50

COMMUNICATIONS. Syndicat des Métaux. - Réunion du Conseil mercredi, 20 du courant, à 7 heures du soir...

POUMADE MOULIN 2 fr. 50. Inouï et Merveilleux. Tous nos COMPLETS sur mesure avec essayage et devants incassables. PRIX UNIQUE 52 fr.

Les docteurs conseillent: pour vos bains, vos douches, massages, bains de vapeur, etc., de choisir Le Hammam, allées de Melhan, 14. Gd HOTEL DU GLOBE

BAUME DES CREOLES pour le développement et le raffermissement DES SEINS. Seul traitement externe inoffensif pour donner à la femme une poitrine idéale.

MAUX D'ESTOMAC. PHOSCAO. digestions pénibles, renvois, tiraillements, pesanteurs, insomnies, cauchemars, etc., tous ces maux sont provoqués par un mauvais fonctionnement de l'appareil digestif.

POUR LA FEMME. Toute femme qui souffre d'un trouble quelconque de la Menstruation, Règles irrégulières ou douloureuses, en avance ou en retard, Pertes blanches, Maladies intérieures, Métrite, Fibrome, Salpingite, Ovarite, Suites de couches, guérira sûrement sans qu'il soit besoin de recourir à une opération, rien qu'en faisant usage de la JOUVENCE de l'Abbé SOURY.

DROGUERIE. Je suis acheteur de Gentiane, faire offre et échantillon, DIANOUX, pharmacien, 84, chemin d'Aix, 30, Marseille.

VERNIS GUIZOL. Ventes ou Achats de Fonds de Commerce. Les extraits ou avis de vente ou cessions de fonds de commerce peuvent être insérés en conformité de la loi du 17 mars 1899 dans le journal LE PETIT PROVENÇAL.

SIROP INFANTILE GIMIE contre CONSTIPATION, VERS, CONVULSIONS, TOUX, CROUTES de LAIT, RASQUETTES, GLAIRES, MUGUET.

Appartements et Meublés CHAMBRES & CUISINES. 49, rue Fortia, 48.

ECOLEMENTS. Guérison rapide par le SPECIFIQUE AMERICAIN PHARMACIE DU GLOBE.

LA COLLECTION DE GUERRRE en fascicules de "L'ILLUSTRATION".

Régénérateur des Bronches du Dr Anber. agit sûrement et rapidement.

QUINTO VENDE. Cartes Postales, actualité.

Pharmacie CODOL. 83, rue de la République, 83 MARSEILLE.

CAISSES vides, contenance 12 à 14 litres, sont achetées à 0.75 pièce.

ELECTRICITE. Installations en tous genres.

BOIS noyer, pin, châtaigner, gnier, hêtre à vendre.

Feuilleton du Petit Provençal du 25 Avril.

Les Trois Masques de l'Etrangère

Grand roman d'actualité inédit. DEUXIEME PARTIE. Trois jeunes femmes qui causaient près du comptoir, se turent à son entrée.

faire de la part d'un soldat resté sur le front, il fallait absolument qu'il le trouvât. Thésou, voyant, il me semble que j'vois ça. Attendez-donc, je vais demander à ma camarade qu'est depuis plus longtemps que moi à Montmartre.

billement qui pourrait me donner son adresse ? Le gérant est un geste négatif : Depuis la guerre notre clientèle a bien changé. Nous fermons trop tôt, ces dames ne viennent plus guère.

notre ami, que loin de chercher à tourner la difficulté, il prenait un plaisir véritable à l'affronter et à la vaincre. Il y éprouvait cette volupté spéciale que connaissent bien les policiers intelligents et qui fait qu'on et que l'on s'y adonne corps et âme sans même plus se soucier du profit matériel qu'on peut en retirer.

- Rien de fâcheux, au moins ? demanda la jeune femme, que cette visite impressionnait. Oh ! non, Mademoiselle, rassurez-vous. - Alors, monsieur, voulez-vous me suivre.

La vie du front, la pensée du danger facilitent les confidences. D'ailleurs, nous sommes de vieux camarades. Je l'ai connu à Marseille tout au début de la guerre. Il m'a confié son histoire.

ANNONCES ECONOMIQUES "CLASSÉES"

DEMANDES D'EMPLOIS

La ligne 0 fr. 50, minimum 2 lignes. BERGER, connaissant métier à fond, demande place sérieuse. S'adresser: créateur public, Velaux, (Bouches-du-Rhône).

PENSIONS DE FAMILLE

REPAS DE FAMILLE, prix modérés, Glacier Bar, 47, place Saint-Michel. PROPRIETES. PETITE PROPRIETE aux Cadeneaux à vendre. S'adr. Sadr. Saint-Louis, 109, banlieue. Ag. s'abstenir.

ANIMAUX

AVIS AUX LAITIERS. - M. Lustré, avenue d'Arène, indiquera un wagon de vaches laitières, vendredi, 23 du courant. ON DONNE chien de garde à garder en campagne. Faire offre par Paul, 84, rue Vincent.

GARDE D'ENFANTS

ON GARDERAIT ENFANT à la campagne. S'adresser M. Piche, à Bouc-Bel-Air (Bouches-du-Rhône), proximité tram d'Aix. ON DEMANDE à garder enfant à la campagne, sous les pins, au bord de mer. S'adr. Fontaine-des-Tuilles, à l'Estaque, maison Girard.

NOURRICES

NOURRICE, lait un an, demande nourrisson. S'adr. Dur, de tabac, Les Oliviers (banlieue). DIVERS. JACHETE récoltée sur souches. J'ai plusieurs domaines à vendre. A remettre pour cause de mobilisation, commerce sans connaissances spéciales, laissant 20.000 fr. de bénéfices, susceptible d'augmenter à volonté. Prix 25.000 fr. On paie à peine le matériel. Petite Agence d'Aiguemortes (Gard).

PERMUTATIONS

AUXILIAIRE, permutter Saint-Médard, près Bordeaux, demande permutter Marseille ou environs. S'adresser Thienfaine, rue Audimar, 6, Marseille. AUXILIAIRE, 118 territorial, Marseille, permuterait avec auxiliaire Nîmes. S'adresser veuve Salané, rue de la Baume, 2, à Nîmes. AUXILIAIRE, manœuvre dans usine Marseille. A demandé à permutter pour Paris. Ecrire: route d'Aix, 108, Saint-Louis, Marseille.

OFFRES D'EMPLOIS

COUSEUR pour machines Black et Rapid. A demandé fabrique de chaussures Malaspina, 30, rue du Muguet. OUVRIERS CHAUFFEURS-DEGRILLEURS robes, journées huit heures. Voir usine Pont-de-Vivoux, 6. OUVRIERS à la main et mécaniciens avec leur machine, demandés, travail bien rémunéré, 109, boulevard National. OUVRIERS pour la confection de pantalons sont demandés, rue Abbé-de-l'Épée, 148. ON DEMANDE mécaniciens pour atelier et à domicile, rue Sainte, 72. ON DEMANDE jeune fille de 16 à 17 ans pour la campagne, présentée par ses parents; jeune fille forte p. f. d. ch.; bonne à t. faire, rue Sainte-Fidèle, 109, à l'Évêque. ON DEMANDE garçon de 15 à 16 ans, each. 0 lire et écrit, près, p. ses parents, pour courses et pet. exp. au charbon, Goodrich, 23, rue de la Rotonde. ON DEMANDE des ouvrières très capables pour le costume tailleur et les chemisettes de couturière, travail assés toute l'année, rue Paradis, 47, à la Pensée. ON DEMANDE des piqueuses de bottines, travail assuré toute l'année, rue Saint-Pierre, 14, magasin. JEUNE BONNE de 14 à 15 ans demandée. S'adresser Paul, 19, rue Paradis, au 17. COMMISE au courant pour charcuterie est demandée, 4, cours Lieutaud. ARÇON de 14 à 15 ans pour laboratoire et courses demandé, pharmacie, place Saint-Michel, 35. OUVRIERS pantalonniers, bien payés, demandés, 18, quai de Rive-Neuve. BON OUVRIER pompier, bien payé demandé, Tuscory Plazanet, 45, rue Vacon. OUVRIER repasseuse à l'année demandée, rue Saint-Vincent-de-Paul, 15, au 2. ARÇON de 13 à 14 ans demandé, 23, rue Gladières, yins.

LEÇONS

COMPTABILITE, STENO-DACTYLO, AN. 48, Institut Commercial Colbert, fondé en 1900, rue des Feuillants, 6. Placemont grat. LEÇONS DE SCIENCES, classes supérieures, Durand, 5, rue des Ecoles. LOCATIONS. A LOUER, deux grandes et belles chambres meublées avec électricité, 40, boulevard du Jardin-Zoologique, 12. A LOUER jolie chambre et cuisine meublées, eau et gaz, 1er étage, 46, rue Fortia. A LOUER jolies chambres luxueuses avec électricité, appartements meublés, 4, quai de la Joliette, au 2. ON CHERCHE à louer cinéma ou local pour cinéma dans Marseille ou les environs. Adresser offres détaillées, Cinéma, rue Terrasse, 1, Nice. CHERCHE mécanique à louer, cause maladie, et important de billets à vendre, Boniface et Bonifay à Cuges.

FONDS DE COMMERCE

BAR pour dame, à louer. S'adres. à M. Raimond, 2, place aux Euis. FONDS DE FRITURE à vendre, bonne occasion. S'adresser rue Samatan, 3. CAPITAUX. ON OFFRE belle situation à personnes ayant bonnes références, disposant de 5 à 6.000 fr. Ecrire Silhol, 40, rue d'Aubagne. OCCASIONS. MACHINES A COUDRE, atelier spécial de réparations de machines à coudre, machines pour confection militaire, achat, vente et échange. Chaffron, mécanicien, place des Grands-Carmes, 5. AUTO CLEMENT-BAYARD, 2 cylindres, 4 places, en excellent état de fonctionnement, pare-brise, capote, roue de secours, phares, lanternes, tous accessoires, Blaise, cours Lieutaud, 39, Pressé. CUISACHETEUR force l'Universelle ou l'Unité, que, chalumeau à braser simple à l'acétylène, Pearl, cycles, Lorgues (Var). ON ACHETERAIT lit fer, 115 large. Faire offres, 16, cours Belsunce, décrochage. MACHINE à coudre Singer à vendre, 30 fr., Masin, rue Saint-Pierre, 247. VENDRE, salle à manger, toilette, bibliothèque, à rue Rouvière, premier.

AVIS DIVERS

CONSULTATIONS JURIDIQUES. POUR ETRE FIXE pour toutes affaires, tous procès, etc., consulter Humbert, défenseur, rue Rouvière, 4, (consultations 2 fr. AVOCAT-CONSEIL contentieux civil et commercial, pensions militaires, rédaction d'actes, arrangements de famille, Consultation 2 francs, rue Grignan, 64. GERANCE. GERANTE avec cautionnement pour travaux de dames demandée. Voir M. Jonette, rue Saint-Pierre, 105, de 10 h. à midi et de 2 à 3 h.

REPRESENTATIONS

REPRESENTANTS h. o. f. demandés dans le Var, Vincent, 5, Flottes, Nîmes. COURTIER et COURTIERES partout demandés. Ecr. Gatti, post. rest., Colbert, Marseille. SAGE-FEMME. COUACHEMENTS pensionnaires, 40 fr. con. aut. gratuites de 1 h. à 5 h. Place enfants. Discretion absolue. M. Arnaud sage-femme, boulevard de la Madeleine, 59. SAGE-FEMME, herboriste de 1re classe, traitement efficace pour retard, M. Réjard, rue de Rome, 33, 1er. Consultations tous les jours et le dimanche, de 9 heures à 5 heures. Correspondance. Discretion. Prend pensionnaires toute époque, classe enfants sans formalités.

RETOUR D'AGE

RETOUR D'AGE. Exiger ce portrait. JOUVENCE de l'Abbé SOURY en toute confiance, car elle guérit tous les jours des milliers de désespérés. Le flacon, 3 fr. 75 dans toutes Pharmacies; 4 fr. 85 franco. Par 3 flacons franco contre mandat 11 fr. 25 adresse Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen. (Notice contenant renseignements gratuits)

Nos prochaines annonces paraîtront VENDREDI 28 AVRIL.